

Ecole normale supérieure Paris-Saclay – Concours L.E. Anglais – Session 2019

Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise

Rapport rédigé par Saïd Ouaked et Lucie de Carvalho

Résultats

Comme l'an passé, 51 candidats étaient admissibles aux épreuves orales. Les notes obtenues s'échelonnent de 6/20 à 16/20, pour une moyenne générale de 10,82/20. Ces chiffres montrent une hausse sensible de la moyenne générale de l'épreuve par rapport à l'an dernier et une baisse du nombre de notes très basses, ce qui tendrait à montrer qu'une majorité de candidats ont fait le nécessaire pour se préparer sérieusement aux spécificités de cette épreuve.

Cadre de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'écoute d'un fichier audio informatique issu d'un texte journalistique récent (publié dans les 3 dernières années) d'environ 600 mots, lu par une personne anglophone. Le texte proposé porte sur un ou plusieurs aspects du programme de l'épreuve. Pour la session 2019, le programme portait sur « **les banques centrales américaine et britannique face à la crise financière : 2008-2018** ».

Le thème est fixé par le président du jury, sur proposition du vice-président. Il est retenu pour une durée de deux années consécutives. Le programme est disponible sur le [site de l'ENS Paris-Saclay](#).

Les enregistrements durent en moyenne 4 minutes 30 (avec une tolérance de + ou - 20 secondes). Le temps de préparation est d'une heure.

L'épreuve orale dure 30 minutes maximum : l'exposé, de 20 minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury, de 10 minutes maximum. Le jury se réserve le droit d'interrompre un candidat pour garantir un temps d'échanges avant la fin de l'épreuve.

Aucun document n'est autorisé lors de la préparation de l'épreuve.

Nature de l'épreuve

L'épreuve se décompose en deux parties distinctes, mais complémentaires. La première consiste essentiellement à **restituer le document de façon construite**, en soulignant les idées-forces, la logique et le point de vue de l'auteur. Beaucoup de candidats se contentent de répéter, souvent dans les mêmes termes, le propos de l'auteur. Il faut s'efforcer d'éviter une paraphrase simpliste qui n'a pas beaucoup d'intérêt, même si la restitution de certaines

données chiffrées, des noms de lieux, des dates, etc. permettra au jury de s'assurer de la finesse de compréhension du document oral.

Il est en revanche utile de montrer **comment s'articule l'argumentation** et de procéder à quelques **micro-analyses** pour mettre en lumière les éléments essentiels de cette argumentation.

La seconde partie est un « commentaire » : elle invite les candidats à construire une analyse logique et cohérente **qui s'appuie sur le document** tout en apportant des connaissances extérieures. C'est là qu'il faudra montrer ses capacités à approfondir les questionnements qui ont été identifiés dans la première partie. Ici, il s'agit de montrer sa capacité à comprendre les enjeux du document et de les dépasser pour proposer une mise en perspective pertinente.

Documents

Les documents soumis à l'examen des candidats sont tirés de la presse généraliste anglo-saxonne (Royaume-Uni et États-Unis). Ils sont choisis avec soin pour permettre aux candidats de montrer leurs capacités de compréhension, de reformulation et d'analyse.

Le niveau de connaissances des candidats et le caractère généraliste des documents n'ont généralement pas posé de problème majeur de compréhension. Toutefois, une bonne maîtrise des concepts essentiels, et une connaissance satisfaisante (mais non spécialisée) de l'histoire économique des pays concernés étaient évidemment très utiles pour mettre en perspective un certain nombre de phénomènes décrits dans les documents. Une connaissance, même sommaire, de la tendance idéologique du journal d'où est tiré le document peut parfois éclairer certaines prises de position, et mieux saisir l'angle adopté par les auteurs.

Dans le domaine américain, les candidats ont pu réfléchir, par exemple, sur des documents traitant du rôle et des décisions de la *Federal Reserve* dans la gestion de la crise, notamment en termes d'outils (*interest rates*, *Q.E.*, etc.), de politique de contrôle, de rapports avec les pouvoirs exécutifs et législatifs des États-Unis.

Dans le domaine britannique, les articles invitaient les candidats à s'interroger sur le rôle et les responsabilités de la *Bank of England* dans la gestion de la crise de 2008, en s'intéressant plus particulièrement à l'évolution du *mandate* de cette institution au sein du système financier britannique. L'influence du gouverneur dans les directions choisies et les stratégies mises en œuvre afin d'atténuer les impacts économiques et sociaux de la crise de 2008 ont été analysées. Les questions des rapports de force entre le Parlement, le gouvernement et les institutions de réglementation financière ont également été soulevées. Les supports proposés ont enfin souligné l'importance des notions de transparence et d'*accountability* dans les débats qui ont suivi.

Remarques sur les prestations des candidats

Si l'intitulé du programme retenu pour les sessions 2019 et 2020 pouvait paraître technique, cela ne s'est pas traduit par des prestations sensiblement différentes des années précédentes. Beaucoup de candidats ont montré un niveau de connaissances et de compétences en totale adéquation avec le niveau du concours. Il n'en reste pas moins que certains problèmes, récurrents, demeurent et constituent des lacunes importantes qu'il convient, dans la mesure du possible, d'éliminer.

Comme les rapports précédents l'indiquaient déjà, le jury n'attend pas de connaissances encyclopédiques de la part des candidats. Néanmoins, certaines confusions méritent d'être signalées tant elles constituent des erreurs grossières. Ainsi, on entend encore parler de *England/Great Britain/United Kingdom* comme des termes interchangeables alors qu'ils font référence à des aires, des réalités et des représentations bien différentes.

Parmi les connaissances « exigibles », il faut avoir *a minima* une bonne connaissance de la chronologie des événements et être en mesure de situer les décisions importantes prises dans le cadre de la lutte contre la crise financière. A ce titre, un certain nombre de lois et de programmes importants doivent être connus (et datés correctement) : loi *Dodd-Frank*, ou *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010*, *Emergency Economic Stabilization Act of 2008*, *Troubled Asset Relief Program (TARP) of 2008*, etc.

Dans le cas britannique, une maîtrise des réformes qui ont redéfini la structure et l'organisation du système de réglementation bancaire et des marchés financiers est fondamentale (*The Bank of England Act 1998*, *the Financial Services Act 2012*...). Ainsi, il est important de comprendre le rôle et les responsabilités des principaux acteurs de ce système (*Monetary Policy Committee, Financial Services Authority, Financial Policy Committee*...). Il est vivement conseillé aux candidats de comprendre les enjeux soulevés par *The Parliament Report on the Accountability of the Bank of England* de 2011.

En termes de connaissances, le jury a pu remarquer un certain tropisme vers les États-Unis, qui a poussé certains candidats à déséquilibrer leur propos en faisant quasiment exclusivement des remarques impliquant la *Fed*, y compris sur des questions en lien avec le Royaume-Uni. Si l'on peut comprendre que la littérature existante sur la crise de 2008 soit particulièrement foisonnante de l'autre côté de l'Atlantique, le programme du concours parlait clairement des États-Unis ET du Royaume-Uni. Il fallait donc étudier la question de la même façon dans ces deux aires géographiques.

Le résultat de ce déséquilibre fut parfois problématique, avec des prestations qui tentaient de faire entrer de force dans leur analyse des remarques sur la crise aux États-Unis alors qu'il s'agissait d'un document traitant des décisions de la Banque d'Angleterre, sans en démontrer la pertinence (ce qui revient à faire du hors-sujet).

Rappelons ici que **les comparaisons et les contrastes** réalisés entre les situations britannique et américaine peuvent être valorisés dans l'évaluation, à la condition qu'ils soient **utiles et justifiés**. Il arrive d'ailleurs que des questions de cet ordre soient posées lors de l'entretien.

Enfin, si de nombreux repères et références majeures ont été mobilisés par les candidats, et cela souvent de façon très pertinente, il est important de rappeler que ces apports notionnels doivent également être compris et appréhendés avec nuance. Nous pouvons ici penser à *too big to fail*, *bank of last resort* ou *moral hazard*. De la même manière, *monetarism*, *keynesianism* ou le terme même *ideology* doivent être mobilisés avec justesse et précision.

Sur le plan méthodologique, l'écueil principal a souvent été un **manque de problématique satisfaisante**. Disons immédiatement que l'absence totale de problématique est quasiment rédhibitoire. C'est cette problématique, si elle est opératoire, qui permet de bâtir une démonstration dynamique et de dépasser le stade des constats de base. Le jury a parfois été frustré de constater que certaines analyses très pertinentes ne s'inscrivaient malheureusement pas dans une démonstration clairement définie et perdaient, par la même occasion, leur pouvoir de conviction. Attention donc aux problématiques trop descriptives, qui confondent parfois problématique du texte et problématique d'analyse, ou aux problématiques qui donnent trop de poids à l'avènement d'une prochaine crise financière en perdant de vue les enjeux spécifiques posés par le support d'analyse. Toutefois, certaines prestations très abouties ont montré la capacité des candidats à élaborer une bonne problématique et un plan (clairement annoncé au préalable) qui permettent de partir des éléments des documents pour ouvrir plus largement la réflexion, toujours en lien avec le sujet initial.

Qualité de la communication

Outre la syntaxe et la grammaire, l'utilisation d'un lexique précis, riche, varié et adapté à son utilité : il fluidifie le discours et permet de saisir les nuances et les détails de la démonstration. Dans ce domaine, si les prises de risques doivent être mesurées, elles sauront être bonifiées par le jury.

L'épreuve dont il est question ici est un exercice oral. Il convient donc de revenir brièvement sur un certain nombre de codes qu'il faut maîtriser et d'écueils dont il faut avoir conscience.

Le jury attend que les prestations soient aussi claires et intelligibles que possible. Parfois, sans doute par manque de préparation ou parce que cet aspect est négligé, les prises de paroles restent peu satisfaisantes sur le plan de la communication.

On passera brièvement sur la correction de la langue qui reste toutefois un élément d'évaluation majeur (syntaxe, lexique, grammaire...) pour renvoyer les futurs candidats vers les rapports précédents. Rappelons néanmoins des erreurs récurrentes sur les formes comparatives et enfin l'utilisation de faux-amis (*actual*) voire de termes inventés (*justify**, *politic**, *endoss* a role*).

Pour terminer, les marges de progression semblent souvent très grandes dans la prise en compte de certains éléments verbaux et non-verbaux :

- Le volume sonore : il doit être suffisant pour permettre au jury de saisir l'intégralité du propos ; il est arrivé qu'il doive demander à certains candidats de parler plus fort ;

- L'aspect phonologique : les déplacements d'accent, les diphtongues et voyelles mal réalisées, etc. doivent être améliorées chez nombre de candidats ; Attention à la prononciation et l'accentuation de certains termes-clé du sujet comme *economy*, *economic*, *monetarism*, *Keynesianism*, *capitalist*, *innovative*, *legislative*...
- Les contacts visuels et l'interactivité : le jury est sensible à la réactivité des candidats lors de l'entretien, mais aussi à leur capacité à se décoller de leurs notes ; un exposé entièrement lu est évidemment moins captivant et pousse souvent les candidats à adopter un débit trop rapide, ce qui est néfaste à la compréhension ;
- Éviter le langage relâché : « *yeah* », « *pretty much* », « *things* » etc.